



Toulon, le

Jean-Pierre GIRAN
Président de Toulon Provence Méditerranée

À

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement PACA

A l'attention de SCADE/UEE

Direction Générale des Services

Valérie PAECHT
Directeur Général des Services

**Direction Générale Adjointe des Services
Développement Durable et Valorisation du Territoire**

Christine MORICE – DGAS
Virginie DAVID – Adjoint au DGAS

**Direction de la Planification Territoriale, des Projets
Urbains et de la Fiscalité**

Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54

Affaire suivie par

Inès GUILLIER – Chef de service

iguillier@metropoletpm.fr

N/REF: DPTPU JPG/VP/CM/VD/AM/IG/NS n°2024 - 74

OBJET : Saisine de l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas dit « ad hoc » pour la procédure de Modification n°6 du PLU de Toulon.

ENVOI PAR MAIL : ae-decisionpp.DREAL-PACA@developpement-durable.gouv.fr

Madame la Directrice,

Conformément au chapitre IV du titre préliminaire du livre Ier de la partie réglementaire du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de mon projet de Modification n°6 du PLU de Toulon afin de déterminer l'éligibilité à **évaluation environnementale**.

Ma demande s'inscrit dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas dit « **ad hoc** » (R 104-33) au motif suivant :

- PLU : au titre de l'article R104-12-3ème du Code de l'Urbanisme.

Je joins à cette saisine le formulaire renseigné, correspondant à la procédure choisie pour un examen au cas par cas tel qu'il figure dans votre site internet : <https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/pour-examen-au-cas-par-cas-d-un-plan-ou-d-un-a14075.html>

Selon l'article R104-35 du Code de l'Urbanisme, vous disposez de deux mois pour rendre un avis conforme sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale.

L'absence de réponse de votre part dans ce délai vaut avis favorable de l'autorité environnementale à l'exposé mentionné au 2° de l'article R104-34.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président,
Par délégation,

Le 05/08/2024

Document signé électroniquement
Christine MÉRICE

